

n'avait point agi en cela dans la vue de faire de la peine à M. Couturier ni aux messieurs de St-Sulpice de Montréal. Je fis ensuite sentir à M. l'Evêque la surprise dans laquelle j'étais de la colère de M. Couturier. Je lui dis que si le Chapitre en eût agi autrement, le public lui aurait jeté la pierre, car 1<sup>o</sup> M. le Normand s'était déclaré qu'il voulait passer en France; 2<sup>o</sup> convenait-il, dis-je à M. l'Evêque, de mettre une personne en place dont la réputation et l'honneur sont flétris par un arrêt du Conseil (1). Je lui racontai l'affaire dont il s'agissait. Il n'eut pas le mot à me répondre. En troisième lieu, le Chapitre a nommé en sa place M. Courtois; l'on ne pouvait assurément faire un meilleur choix, ce monsieur ayant été nommé autrefois grand vicaire. M. Courtois n'a pas jugé à propos d'accepter le grand vicariat; il a fallu en nommer un autre qui est un excellent sujet. Il ne paraît pas que le Chapitre soit blâmable en aucune manière dans la conduite qu'il a tenu envers M. le Normand. Je veux bien

---

(1) Cet arrêt du Conseil est du 19 décembre 1739. M. Benoit Baret avait quitté le Séminaire de Montréal en 1731 et il fit des réclamations au sujet de ses biens contre les MM. de Saint-Sulpice. Ceux-ci furent condamnés à Montréal par défaut et ils en appellèrent au Conseil supérieur qui renvoya leur appel avec dépens. Et voilà tout ce que j'ai trouvé. M. Normand protesta tout le temps de même que le procureur du Séminaire, qu'il ne devait absolument rien à M. Baret, et on ne peut mettre en doute sa bonne foi et son honnêteté. Il put se tromper, mais vraiment je ne crois pas que le scandale fût si grand que le dit l'abbé De L'Orme. M. Normand était venu au Canada en 1722, en même temps que M. de Miniac. Faillon dit que « dans les troubles qui survinrent à l'occasion de la mort de M<sup>sr</sup> de St-Valier, il composa, sur la réalité de la vacance du siège de Québec, et à la prière du Chapitre, un mémoire qui est une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la solidité de son jugement, aussi bien que de sa modération et de sa sagesse. » Il fut supérieur du Séminaire de Montréal depuis 1732 jusqu'à sa mort. M<sup>sr</sup> de Pontbriand n'eut pas les mêmes scrupules que le Chapitre, car à peine était-il arrivé à Québec, qu'il nomma M. Normand pour son grand vicaire, le 22 septembre 1741.